

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
SERON - Commune

Séance du mardi 14 avril 2026

Délibération N° DE_009_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean-François SEBAT.

Présents : Jean-François SEBAT, Corinne DUHART, David LESCLOUPE, Hervé PUCHEU, Pascal GOUATARBES, Béatrice CAZABONNE, Fabienne LAFONT, Eric LAUCAIGNE, Cédric PRAT, Laetitia MICHEL, Fanny MIEGEBIELLE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Béatrice CAZABONNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2026. Il rappelle les taux appliqués en 2025 et le produit fiscal 2026 à taux constants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de 2025, soit comme suit :

	Taux 2025	Taux 2026	Bases	Produit
F.B.	31,66	31,66	271 700	86 020
F.N.B.	82,00	82,00	20 100	16 482
TH	10,70	10,70	7 500	803

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 065-216504225-20260414-DE_009_2026-DE



			TOTAL	103 305
--	--	--	--------------	----------------

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-François SEBAT
Président de séance



Béatrice CAZABONNE
Secrétaire de séance



COMMUNE : 422 SERON
 ARRONDISSEMENT : 65 TARBES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC TARBES

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 (1)	Taux de référence 2026 (2)	Taux plafonds 2026 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 (4)	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) (5)	Taux votés 2026 (6)	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) (7)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	266 096	31,66	113,10	271 700	86 020	31,66	86 020
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	19 962	82,00	150,40	20 100	16 482	82,00	16 482
Taxe d'habitation (TH)	7 457	10,70	53,00	7 500	803	10,70	803
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					103 305		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	103 305

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) (8)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) (9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en cochant la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	Produit total souhaité 103 305 = 1,000000			
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5) 103 305			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
0			3 388	0	0	0	-16 810
Total							11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	103 305	
Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-13 422	
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	89 883	

A TARBES
 Le 18 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
 NOLF JEAN-RENE

Le 14 avril 2026
 Pour la Commune
 J.F. SEBASTIEN

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026
 Date de réception de l'AR: 21/04/2026
 065-216504225-DE_009_2026-DE
 A G E D I



COMMUNE : 422 SERON
ARRONDISSEMENT : 65 TARBES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC TARBES

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :			
a. Personnes de condition modeste	221		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0		
c. Locaux industriels	0		
d. Logements sociaux et longue durée	0		
Taxe foncière sur le non bâti :			
a. Par le conseil municipal			19 815
b. Par la loi			
Taxe foncière sur le non bâti :			
a. Par le conseil municipal			8 451
b. Par la loi (terres agricoles)			
c. Par la loi (autres)	3 167		
Taxe d'habitation :			
a. Dotation pour perte de THLV			
b. Dotation pour recentrage THRS			
c. Mayotte	>>>		
Cotisation foncière des entreprises :			
a. Exonérations en zone d'aménagement de territoire	>>>		
b. Base minimum			
c. Locaux industriels			
d. Autres allocations			

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière sur le non bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	7 500
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	>>>
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	>>>
c. Coefficient correcteur	>>>
d. Taux FB commune 2020	>>>
e. Taux FB département 2020	>>>

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds de 2026	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	45,84	1,50	14	113,10
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	62,10	4,85	15	150,40
Taxe d'habitation (TH)	23,67	25,48	10,70	>>>	53,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	16,41
b. Taux maximum de la majoration	1,64

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2025 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou la fiscalité professionnelle unique

33,94

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026
Date de réception de l'AR: 21/04/2026
065-216504225-DE_009_2026-DE
A G E D I